

LIVRE DES RÈGLEMENTS



Mise à jour : 1^{er} Juin 2020

En rouge : Nouveaux règlements ou modifications en vigueur immédiatement saison 2020

En bleu : Nouveaux règlements ou modifications qui entrerons en vigueur à partir de la saison spécifiée dans le règlement.

Index

REGLEMENTS GÉNÉRAUX (applicables à tous les styles de course)

G-1 Licences	5
G-2 Équipement obligatoire	6
G-3 Classes et ordre de départ	6
G-4 Numéros	8
G-5 Prix	8
G-6 Points	8
G-7 Dispositifs de sécurité	8
G-8 Plaques et numéros	9
G-9 Respect	11
G-10 Conduite antisportive	12
G-11 Véhicule utilisé pour une épreuve	12
G-12 Signalisation	12
G-13 Championnat	12
G-14 Puits (classe Expert)	13
G-15 Ravitaillement Moto/Quad (classe Expert)	13
G-16 Ravitaillement et réparations hors des puits	13
G-17 Circulation sur le terrain (Pit Riding)	14
G-18 Génératrices	14
G-19 Niveau sonore	14
G-20 Remboursement	14
G-21 Membre(s) exclu(s) de la FMSQ	15
G-22 Commerce sur les sites	15
G-23 Stationnement dans les zones réservées par la FMSQ	15
G-24 Météo	15
G-25 Participation à une seule course par type de véhicule	15
G-26 Inspection de la piste par le pilote	15
G-27 Système de communication	15

RÈGLEMENTS CROSS-COUNTRY

EC-1 Permis	16
EC-2 Véhicule	16
EC-3 EC-3 Inspection Technique	16
EC-4 Transport médicale	17
EC-5 Entraînement	17
EC-6 Point de vérification	17
EC-7 Départ	18
EC-8 Assistance externe	18
EC-9 Tracé	19
EC-10 Arrêt de course	19
EC-11 Reprise de la course	19
EC-12 Fin d'épreuve	20
EC-13 Résultats	20

RÈGLEMENTS ENDURO (TIME KEEP)

ET-1 Équipement	21
ET-2 Abrogé	21
ET-3 Inscriptions	21
ET-4 Niveau sonore	22
ET-5 Permission	22
ET-6 Participation	22
ET-7 Vitesse	22
ET-8 Conversions	22
ET-9 Temps et distances	22

ET-10 Les points de vérification	22
ET-11 Chronométrage	23
ET-12 Cartes tournantes (Flip cards)	23
ET-13 Ouverture et fermeture des postes de vérification	23
ET-14 Marques	23
ET-15 Carte de pointage	23
ET-16 Premier compétiteur	23
ET-17 Abrogé	23
ET-18 Pénalités	23
ET-19 Pointage	24
ET-20 Points de vérification	24
ET-21 Enregistrement du temps	24
ET-22 Annulation du dernier point de vérification	25
ET-23 Annulation d'un point de vérification	25
ET-24 Annulation d'un point de vérification (pénalités)	25
ET-25 Délais	25
ET-26 Égalité	25
ET-27 Remorquage	25
ET-28 Assistance mécanique	26
ET-29 Véhicule illégal	26
ET-30 Parcours	26
ET-31 Inspection	26
ET-32 Porteurs de drapeaux	26
ET-33 Feuilles de route	26
ET-34 Départ	26
ET-35 Voie à double sens	26
ET-36 Finissants	26

RÈGLEMENTS ENDURO TYPE F.I.M.

EF-1 Réglementation	27
EF-2 Équipement	27
EF-3 Équipement des coureurs	27
EF-4 Parcours	27
EF-5 Départs	28
EF-6 Moyenne horaire	28
EF-7 Pénalisation	28
EF-8 Carte de pointage	29
EF-9 Récompenses	29
EF-10 Signification de la signalisation	30

Approbation de ce livre des règlements

Le livre de règlements de la FMSQ a été écrit entre les saisons 1999 et 2000 et **mis à jour en juin 2020**. L'objectif étant de garder ce sport accessible à tous, mais aussi pour respecter l'environnement et améliorer l'image des motocyclistes de sentiers face au gouvernement, au voisinage des lieux des événements et des organisateurs. Nous, le conseil d'administration, avons opté pour des règles claires afin d'éviter les litiges.

Le simple fait d'avoir participé et/ou assisté à une épreuve implique l'acceptation du présent règlement par les pilotes et leurs accompagnateurs.

Litige

S'il advenait un litige qui ne serait pas couvert par le livre des règlements ou lors d'une décision arbitraire **appliquée par la FMSQ (Arbitre, directeur de course ou le CA) selon le livre des règlements**, à la demande d'un membre lésé, un comité sera formé la journée même de l'événement. Ce comité sera composé **d'au moins de** deux membres du conseil d'administration, **de l'organisateur, de l'arbitre**, du directeur de course, ainsi que de deux membres tirés au hasard et présents à l'événement **sans conflit d'intérêt ou lien avec le pilote lésé**. La décision prise par ce comité sera irréversible.

Fédération des motocyclistes de sentiers du Québec (FMSQ)

Règlements et régulations ayant rapport avec toutes les compétitions ouvertes. Les règles et/ou régulations établies dans ce livre ont pour but d'assurer la bonne conduite des courses et d'établir un minimum acceptable de recommandations pour de tels événements. Ces règles s'appliquent à tous les événements FMSQ, et en participant à ces événements, les membres sont obligés de respecter ces règles. Aucune garantie de sécurité n'est donnée ou sous-entendue dans la publication de ces règles et/ou régulations. Elles forment un guide pour la conduite du sport et ne sont en aucune façon une garantie contre les blessures ou le décès des participants, spectateurs ou autres personnes présentes sur les lieux.

Remarque

Les termes utilisés dans les présentes au singulier et au masculin comprendront le pluriel et le féminin, suivant le cas. Les règlements inscrits dans cette section, seront effectifs pour toutes les sections suivantes.

Règlements généraux (applicables à tous les styles de course)

G-1 Licences

Les coureurs doivent présenter une licence courante en vigueur de la FMSQ au moment de l'inscription. Restriction d'âge : Le personnel de la FMSQ peut exiger une preuve d'âge et demander une pièce d'identité telle que la carte d'assurance maladie ou le permis de conduire. Tout pilote inscrit dans l'une des catégories suivantes doit répondre aux critères correspondants au 1er janvier de l'année courante, excepté pour les jeunes de 6 ans, qui doivent avoir 6 ans au plus tard la journée de la course.

Classes 30+, Amateur 30+, minimum 30 ans, maximum 39 ans

Classes 40+, minimum 40 ans,

Classes Amateur 40+, minimum 40 ans, maximum 49 ans

Classes Amateur 50+, minimum 50 ans

Classe Amateur 17-, maximum 17 ans

Classe Écolier A entre 12 et 15 ans

Classe Écolier B entre 10 et 13 ans

Classe Pee-Wee B entre 6 et 8 ans

Classe Dame débutante C, entre 8 et 14 ans

Classe 11-14 entre 11 et 14 ans

Classe Pee-Wee C entre 6 et 7 ans

Classe Moto Pee-Wee A entre 7 et 11 ans

Classe Quad Pee-Wee A entre 9 et 12 ans

Classe Dame 35+ minimum 35 ans

Classe Pee-Wee B Quad entre 6 et 9 ans

Classe Senior, minimum 30 ans

Les trois pilotes finissant en tête du classement annuel (et ayant au moins 4 podiums) de chacune des catégories sont dans l'obligation de passer à la classe supérieure, excepté pour les catégories Moto suivantes : amateur 50+, Dame 35+, senior, Expert, **Dame Inter**, Dame Expert.

Pour la catégorie Dame Inter, la gagnante est dans l'obligation de passer à la classe supérieur (Dame Expert) ainsi que la deuxième et troisième positions si leur résultat par course sont en moyenne à l'intérieur du top 100 overall (L'overall inclut toutes les catégories participant à la course).

Dans le cas des classes Quad, Les trois pilotes finissant en tête du classement annuel (et ayant au moins 5 podiums sur une saison complète) de chacune des catégories sont dans l'obligation de passer à la classe supérieure excepté pour les catégories quad suivantes : expert et 40+.

Les pilotes des classes Moto suivantes : Expert et Intermédiaire finissant dans le top 15 overall de l'année précédente doivent courser dans la classe Expert. Excepté les pilotes qui ont complété seulement une saison dans la catégorie intermédiaire.

Les pilotes des classes Quad suivantes : Expert, Pro AM ~~et A~~ finissant dans le top 10 overall de l'année précédente doivent courser dans la classe Expert. **Excepté les pilotes qui ont complété seulement une saison dans la catégorie Pro AM.**

Un pilote ayant 40 ans et plus, qui n'est pas dans le top 5 overall, peut être classer en Pro-Am.

Le directeur de course ou le conseil d'administration se réserve le droit de replacer un pilote dans la bonne classe en tout temps.

G-2 Équipement obligatoire

Les bottes de type motocross, pantalons longs de type motocross, chandail à manches longues de type motocross, plastron (chestprotector), protèges-genoux, gants de type motocross, **lunettes de type motocross** et casque sont obligatoires. Sanction : ne prend pas le départ.

Casque :

- Le casque doit être porté et attaché en tout temps lorsque le pilote se déplace avec son véhicule.
- Pour être approuvés, tous les casques doivent porter un sceau du manufacturier attestant qu'ils sont conformes à au moins une des normes d'homologation qui suivent. Le casque doit être muni de son ou de ses sceaux originaux et les sceaux doivent demeurer visibles.
- D.O.T. FMVSS 218, fabriqué en 1989 ou après ; Snell M-85 ou M-90 ou mise à jour ; CSA 3-D230-M85 ou mise à jour ;
- Les casques D.O.T. doivent aussi être munis du sceau d'origine indiquant le mois et l'année de fabrication.

G-3 Classes

Les classes, horaires et ordre de départ peuvent être modifiés par le directeur de course et/ ou le CA.

Les participants à la journée prendront le départ derrière la ligne des membres de leur classe respective s'il manque de place sur celle-ci.

Il n'y a pas de classe selon la cylindrée. Cependant, certaines catégories sont limitées :

MOTO

Pee-Wee C (liquide)	Maximum 50cc liquide (2t, 4t) ou motocross électrique (Véhicules de type « Vélo » électrique ne sont pas acceptés), 6-7 ans
Pee-Wee C (air)	Maximum 50cc air (2t, 4t), 6-7 ans
Pee-Wee B	Maximum 65cc 2t, 110cc 4t, 6-8 ans
Dame débutante B	Maximum 105cc 2t, 150cc 4t
Dame débutante C	Maximum 85cc 2t, 125 4t, 8-14 ans
Écolier A	Maximum 105cc 2t, 150cc 4t, 12-15 ans
Écolier B	Maximum 85cc 2t, 125cc 4t, 10-13 ans
Dame	---
Dame 35+	---
Pee-Wee A	Maximum 65cc 2t, 110cc 4t, 7-11 ans
Dame débutante A	Maximum 200cc 2t, 250cc 4t
Dame Experte	---
Amateur A	---
Sportsman	Ouvert à tous, aucun championnat
Vintage	Moto de 1990 et moins
Amateur 17-	---
Amateur 30+	---
Amateur 40+	---
Amateur 50+	---
Dame Inter	---
Débutant	Pour une première année de course
Expert	---
Intermédiaire	---
Senior	30 ans et +
Junior	---
40 +	40 ans et +
30 +	30 -39 ans

QUAD

Classe Pee-Wee C (Quad)	Maximum 50cc 2t ou 4t (**Production air) (****Maximum 36 pouces) 6-7 ans
Classe Pee-Wee B (Quad)	Maximum 90cc 2t (*Production), 110cc 4t (*Production), 6-9 ans
Classe 11-14	Maximum 150cc 4t (**Modifié), 105cc 2T (**Modifié), 200cc 2t (*Production), 300cc 4t, 11-14 ans
Dame	---
Classe Pee-Wee A (Quad)	Maximum 100cc 2t (*Production), 90cc 2t (**Modifié), 125cc 4t, 9-12 ans
Expert (Quad)	---
Pro-AM	---
A	---
B	---
40+	40 ans et plus
C	---

*Production : Châssis et moteur correspondant au modèle tel que produit par le fabricant. Aucune modification moteur permise. Toute autre modification acceptée.

**Modifié : Toute modification acceptée. Aucun châssis avec une géométrie équivalente à un modèle 450cc n'est accepté.

***Production air : Châssis et moteur refroidit à l'air correspondant au modèle tel que produit par le manufacturier. Aucune modification moteur permise. Toute autre modification acceptée.

****Maximum 36 pouces: Largeur maximum à partir de l'extérieur des pneus.

Tout enfant de 14 ans et moins doit respecter une cylindrée maximum de 200cc 2t et 300cc 4t peu importe la catégorie.

G-4 Numéros

Les numéros de 1 à 15, Moto : Sont décernés aux coureurs qui se sont classés parmi les 15 premiers dans le championnat overall cross-country de l'année précédente. Les pilotes inscrits dans les catégories Expert et Intermédiaire sont les seuls éligibles à ce classement.

Les numéros de 1 à 15, Quad : Sont décernés aux coureurs qui se sont classés parmi les 15 premiers dans le championnat overall cross-country de l'année précédente. Les pilotes inscrits dans les catégories Expert, Intermédiaire et Senior sont les seuls éligibles à ce classement.

Les numéros de 1 à 5, Dame Expert Moto : Sont décernés aux coureuses qui se sont classées parmi les 5 premières dans le championnat Dame Expert cross-country provincial de l'année précédente.

G-5 Prix

Des trophées, plaques ou médailles sont donnés dans chaque classe officielle. On peut aussi donner des prix sous forme d'accessoires ou d'équipements ou de certificats cadeaux.

G-6 Points

À chaque ronde, les vingt premiers de chaque classe amasseront des points comme suit :

25, 22, 20, 18, 16, 15, 14, 13, 12, 11, 10, 9, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1.

En cas d'égalité dans le total des points au championnat, l'avantage ira au pilote ayant obtenu le plus grand nombre de victoires dans cette catégorie. Si l'égalité persiste, l'avantage ira au pilote ayant obtenu le plus de deuxième positions, ensuite le plus de troisième positions, ensuite le plus de quatrième positions, etc. **Si l'égalité persiste, le résultat de la dernière course au championnat sera utilisé pour briser l'égalité.**

Pour être éligible aux points, le pilote doit avoir fait au moins un tour complet.

Les membres d'un jour ne sont pas éligibles aux points. Toutefois, s'ils deviennent membres au courant de l'année, ils peuvent récupérer leurs points des courses de l'année pendant lesquelles ils étaient non-membres.






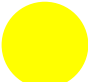

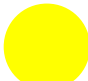


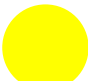













La classe Sportsman est une classe ouverte qui n'a pas de championnat et qui n'a pas de classement overall.


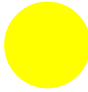


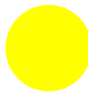




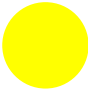

G-7 Dispositifs de sécurité

Tous les véhicules (motos et Quad) doivent être équipés d'un coupe-circuit en état de fonctionnement, et pour les Quad, le coupe-circuit de longueur d'origine doit être attaché au pilote en TOUT temps sous peine d'une pénalité de 3 minutes. Les véhicules ne doivent, en aucun cas, être équipés d'objets pointus et/ou coupants. Tous les Quad doivent être équipés de marchepieds (nerf bars), et ce, pour chacune des classes.

G-8 Plaques et numéros

Chaque classe est identifiée par des couleurs respectives. Un coureur qui ne respectera pas cette règle ne pourra prendre le départ. Cette règle ne s'applique pas aux coureurs membres à la journée (licence d'un **jour weekend**), mais ceux-ci ont l'obligation d'installer les identifiants **qui peuvent être** fournis par la FMSQ sur leur véhicule et masquer leurs plaques portant d'autres numéros. Le pilote d'un **jour weekend** peut, à ses frais, poser les couleurs et numéros correspondant à la classe à laquelle il participe (plaque numéro d'un **jour weekend**).

MOTO	Couleur derrière casque	Couleurs de Plaque	Couleur derrière casque	QUAD
Expert,				Expert,
Pee-Wee A				Pee-Wee A
Intermédiaire				Pro AM
Amateur 50+				
Écolier A				
Dame Débutante B				A
Senior				
40+				Pee-Wee C,
Amateur 40+				
Pee-Wee B				
Pee-Wee C (liquide)				
30+				B,
Amateur 30+				

Sportsman,				40+	
Écolier B					
Débutant					
Dame Experte					
Dame 35+					
Amateur A					
Dame				Dame	
Dame Intermédiaire	 (violet)				
Junior,				C	
Amateur -17					
Pee-Wee C (air),					11 à 14
Dame Débutante A					Pee-Wee B
dame debutante C					
Vintage	N/A				

Le numéro de course sera attribué ~~avec la licence~~ lors de l'inscription membre annuel. Tous les pilotes devront obligatoirement avoir les numéros de casque, fournis par la FMSQ, de chaque côté du casque et le carré de couleur derrière le casque ~~sous peine de 2 minutes de pénalité afin de pouvoir prendre le départ~~. Le numéro sur le véhicule doit être le même que celui ~~sur la licence~~ émis au pilote par la FMSQ. La plaque frontale et les 2 plaques latérales des motos doivent respecter les couleurs du fond de plaque et des chiffres. Les Quad doivent avoir une plaque à numéro frontale sur le pare-choc et une autre transversale visible de côté est suggérée et non obligatoire. La plaque arrière est obligatoire.

Les pilotes des catégories Expert et Dame Experte doivent afficher le logo FMSQ.net sur leur plaque avant.

Tous les membres annuels doivent afficher le logo FMSQ dans le haut de leur plaque à numéro frontale selon un modèle standard fourni par la FMSQ et publié à chaque année sur le site web (En vigueur saison 2021).

Pour les classes Expertes, le meneur au championnat peut décider de porter les plaques avec le fond rouge et chiffre couleur or avec contour noir lors du weekend d'événement pour lequel il mène le championnat.

G-9 Respect

- A. Toute conduite considérée comme dangereuse entraînera l'exclusion du pilote de l'épreuve.
- B. Tout pilote ne portant pas secours à un pilote blessé sera suspendu pour la saison. Par "porter secours", on entend : demander au pilote au sol s'il est correct. Si le pilote dit : "non" ou "ne répond pas", vous devez porter assistance (rester avec lui). Dans ce cas, le pilote venant en aide doit retenir le numéro du pilote blessé et se verra réajuster son temps par le directeur de course qui fera les vérifications nécessaires. Si le pilote au sol répond "correct" mais qu'il est blessé, vous devez rapporter l'évènement au premier responsable FMSQ aperçu sur votre chemin.
- C. Respecter un corridor de sécurité à côté d'un pilote immobilisé au sol (blessé ou pas) de 10 pieds de chaque côté et ralentir en première vitesse 50 pieds avant et après.
- D. Si, après vérification, il s'avère qu'un pilote a reçu des pénalités et que celles-ci soient la conséquence directe de l'aide apportée à un pilote blessé, ces pénalités seront automatiquement annulées.
- E. Toute attitude incorrecte ou antisportive d'un coureur ou de son entourage envers un autre coureur, un officiel, un bénévole, un membre de l'équipe médicale, un membre de l'équipe de la FMSQ ou d'un promoteur sera sanctionnée par le directeur de course et/ou le conseil d'administration selon la gravité des gestes ou paroles, pouvant aller d'un avertissement à l'exclusion de la FMSQ.
- F. Les animaux de compagnie sont sous la responsabilité de leur propriétaire et doivent être tenus en laisse en permanence. Aucuns animaux sur l'aire départ. Le non-respect de cette directive peut entraîner l'expulsion de l'évènement du maître et de son animal.
- G. Il est de la responsabilité des coureurs/équipes/campeurs/spectateurs de ne pas laisser traîner leurs déchets sur le terrain autre qu'aux endroits prévus à cet effet et de respecter le site du promoteur en tout temps. En cas de non-respect des lieux, les fautifs seront sanctionnés par le directeur de course et/ou le conseil d'administration selon la gravité, pouvant aller d'un avertissement à l'exclusion de la FMSQ.
- H. Le placement des personnes et des véhicules dans le stationnement doit être strictement respecté à partir des consignes des organisateurs de l'épreuve.
- I. Le couvre-feu est en vigueur de 23 heures à 6 heures toutes les nuits. Tout comportement jugé inacceptable (bruit, party, moteurs non éteints, génératrices etc.) pourrait entraîner la disqualification des pilotes et l'exclusion du site de l'équipe fautive ou une pénalité de 5 points au championnat pourrait être donnée aux fautifs. (Une dérogation peut être demandée à des fins médicales pour les génératrices. La FMSQ indiquera l'endroit où le membre devra se stationner).
- J. Interdiction de faire voler un drone sur le site et pendant l'évènement, sauf avec l'autorisation écrite de la FMSQ. Sanction : 3 points au championnat

- K. Il est strictement défendu de fumer dans la zone de départ, des puits, du scan et proche de la roulotte FMSQ. Sanction : 3 points au championnat
- L. Il est de la responsabilité des parents de veiller à la sécurité de leurs enfants sur le site de course et de s'assurer que leurs enfants suivent les règles de sécurité sur le lieu des courses.

G-10 Conduite antisportive.

Les personnes dont la conduite, les associations ou les affiliations, sur ou en dehors de la piste, dans les médias ou sur les médias sociaux qui sont jugées nuisibles ou non conformes au meilleur intérêt du sport, de l'association, de ses membres et de ses partenaires ou manifestant un comportement inapproprié, offensant, abrasif, intimidant, sexiste ou de mauvais goût peuvent être pénalisées, exclues ou suspendues de la FMSQ à la discrétion du directeur de course et du CA.

G-11 Véhicule utilisé pour une épreuve

Un coureur doit compléter l'épreuve sur le véhicule avec lequel il a pris le départ. Autrement dit, il est interdit au pilote de changer de véhicule durant l'épreuve, et ce, même **avant suite à** une reprise de course s'il y a lieu. Sanction : Disqualification.

Il est interdit de changer de pilote : un seul pilote par véhicule (sauf pour les épreuves par équipe). La pénalité est la disqualification.

Pour tous les événements de la FMSQ, aucun ajout aux pneus de caoutchouc ne sera permis (vis, chaînes, clous, etc.).

G-12 Signalisation

Tout membre de la FMSQ ou de son entourage, qui détruira ou déplacera une/des banderoles et/ou des panneaux de signalisation sera passible d'une suspension et/ou d'une amende n'excédant pas 50\$ par le directeur de course ou de l'arbitre et sera disqualifié des résultats de la journée.

G-13 Championnat

- A. Le calendrier du championnat ne peut être modifié durant la saison, à moins d'une force majeure.
- B. Les points au championnat sont calculés en cumulant les points obtenus (selon les résultats officiels) à chacune des courses inscrites au championnat. Ce règlement est assujéti aux amendements C, D et E ici-bas.
- C. Throw Away :
 - i. Championnat comportant 1 à 4 courses inscrites au calendrier de début de saison = cumulatif des points de toutes les courses.
 - ii. Championnat comportant 5 courses et plus inscrites au calendrier de début de saison = cumulatif des points obtenus auquel est soustrait le résultat de la course ayant le moins bon résultat (1 throw away). Ne s'applique pas au championnat Expert Moto, Expert Quad, Dame Experte Moto et overall (Moto et Quad).

- D. Un promoteur est celui qui organise et qui est responsable de la course. Celui-ci peut identifier par écrit au conseil d'administration, 30 jours avant l'évènement, un maximum de 3 autres personnes comme étant des aides promoteurs et ayant droit à l'équivalent de la moyenne des points obtenus durant le championnat auquel ils sont inscrits, excluant le throw away et la course à laquelle ils n'ont pas pu participer. Toutefois, ces personnes doivent avoir travaillé à la préparation de la course un minimum de 3 jours et être disponibles sur la piste durant tout l'évènement. Tout aide promoteur participant dans une classe experte est exclu de ce règlement et ne peut recevoir des points de compensation.

Dans le cas où un promoteur organise un évènement, il pourra, à sa discrétion, participer. Un promoteur ne prenant pas le départ à l'évènement qu'il organise recevra l'équivalent des points de son meilleur résultat de la saison au championnat auquel cette course est inscrite. Cette clause ne vaut que pour un évènement. Dans le cas où le promoteur organise 2 évènements, il est dans l'obligation de participer à un de ceux-ci. En tout temps, le promoteur devra respecter la clause EC-5 du présent Livre de règlements. Tout promoteur participant dans une classe experte est exclu de ce règlement et ne peut recevoir des points de compensation.

G-14 Puits (classe Expert)

Le puit fait partie de la piste. Il est strictement interdit de boire de l'alcool, de fumer, d'avoir des animaux, de circuler dans les puits à pied ou avec un véhicule qui ne fait pas partie de la course. Seulement **les 4** membres de l'équipe **par pilote** sont autorisés à être sous la tente du coureur. Sanction : 3 minutes d'arrêt.

Les coureurs sont responsables des actes de l'ensemble de leur équipe. La zone des puits doit être entretenue de manière propre et professionnelle par les équipes. Les mécaniciens et les membres d'équipe doivent présenter une apparence professionnelle. Les mécaniciens sont encouragés à porter l'uniforme aux couleurs et au nom de leur équipe. Toutes les autres personnes dans les puits doivent s'habiller convenablement.

G-15 Ravitaillement Moto/Quad (classe Expert)

Les ravitaillements d'essence devront s'effectuer aux puits, moteur arrêté. Il est strictement interdit de fumer dans les puits, même s'il s'agit d'un accompagnateur, ~~la sanction sera appliquée au pilote.~~

Si un compétiteur Expert tombe en panne d'essence durant la course, il peut recevoir un appoint d'essence sur place puis reprendre la course. Il doit ensuite s'arrêter obligatoirement lors de son prochain passage aux puits pour compléter le plein.

La sanction pour ravitaillement hors des puits, ~~pour ravitaillement d'essence avec moteur en marche~~ ou pour avoir fumé dans les puits est de 3 minutes d'arrêt. (S'il s'agit d'un accompagnateur, la sanction sera appliquée au pilote).

G-16 Ravitaillement et réparations hors des puits (Toutes Catégories)

Un espace réservé sur le terrain généralement situé après la ligne des puits de la classe Expert sera identifié « ESSENCE ». Les pilotes devront y déposer leur bidon d'essence pour le ravitaillement. Il est strictement interdit de fumer dans cette zone.

Le ravitaillement en essence doit se faire moteur arrêté, quel que soit le lieu. La sanction pour ravitaillement moteur en marche est de 3 minutes d'arrêt.

~~Si le pilote ne peut se rendre aux puits, une réparation hors des puits doit s'effectuer sur le bord de la piste, hors des balises et à un endroit sécuritaire. Dans le cas d'un bris mécanique, si le pilote ne peut se rendre aux puits avec sa machine en respectant le parcours de piste, il devra effectuer une réparation sur le bord de la piste, hors des balises et à un endroit sécuritaire. Il est interdit pour un pilote de sortir de la piste ou de couper la piste avec sa machine afin d'atteindre les puits plus rapidement. Cependant, le pilote sans sa machine, un membre~~

de son équipe ou un spectateur peut aller chercher des outils ou des pièces nécessaires à la réparation afin que celle-ci soit complétée en bord de piste.

Aucun retour en piste n'est possible s'il y a eu un remorquage de la machine. Cette règle ne s'applique pas aux coureurs remorqués sur une courte distance afin de déloger le véhicule d'un obstacle de piste (c'est-à-dire, un trou de boue, une ornière profonde, un ravin, etc.).

Un pilote ne peut, en aucun cas, faire demi-tour, ni faire marche arrière, dans la piste pour regagner son puits. La sanction pour emprunter la piste à l'envers ou avoir fait marche arrière est la disqualification.

G-17 Circulation sur le terrain (Pit Riding)

La circulation en moto, en Quad ou en Côte-à-côte sur le terrain où se tient la compétition est strictement interdite sauf pour se rendre à la ligne de départ et au contrôle technique. À la première offense, les fautifs devront pousser leur moto ou Quad jusqu'à leur stationnement et pourront recevoir une sanction allant de l'avertissement à 5 points au championnat. Pour la seconde offense et les suivantes dans l'année en cours, la sanction pourra aller jusqu'à l'expulsion du site.

Exceptions : Démo ride dans un circuit fermé, secouristes, organisateurs et personnel identifié FMSQ. Dans tous les cas de déplacement sur un Quad ou une moto, le port du casque est obligatoire. La sanction pour le non-port du casque peut aller de l'avertissement à l'expulsion du site.

G-18 Génératrice

Les génératrices doivent être fermées entre 23 heures et 6 heures. Un avertissement peut être donné au contrevenant et la sanction peut aller de 5 points au championnat (propriétaire de la génératrice) et jusqu'à l'exclusion du site, à l'exception des génératrices de la FMSQ. Le pilote recevra les sanctions pour les membres de sa famille ou accompagnateurs fautifs. La génératrice doit comporter un silencieux d'origine en bon état et elle doit être située sur son terrain (du côté de son auvent). Cependant, une dérogation pour l'utilisation de la génératrice en dehors des heures permises peut être demandée à des fins médicales et un endroit de stationnement sera indiqué par l'administration de la FMSQ.

G-19 Niveau sonore

Tous les véhicules (moto et Quad) des participants doivent passer le test de bruit de la FMSQ et le maximum autorisé est de 98 DBA. Le participant dont le véhicule (moto ou Quad) ne respecte pas le niveau maximum de décibels ne pourra pas prendre le départ. Par contre, il a la possibilité de faire le travail nécessaire sur son véhicule pour le rendre conforme avant le départ. Le directeur de course ou l'arbitre peut en tout temps vérifier le niveau sonore d'une moto ou d'un Quad même si le véhicule a déjà passé le test de bruit. Une fois le test de son passé, il est interdit de procéder à des modifications de l'échappement du véhicule. Une sanction pourra aller de l'avertissement à l'exclusion de la course. Si la défaillance sonore a lieu en cours de course, le pilote doit cesser sa course à la fin du présent tour et procéder à la réparation avant de reprendre sous peine de disqualification.

G-20 Remboursement

Aucun remboursement des frais de course et frais d'accès au site ne seront accordés à un pilote en infraction par rapport au livre des règlements.

Les autres types de remboursement sont des décisions administratives prises par la FMSQ et son directeur de course.

G-21 Membre(s) exclu(s) de la FMSQ

Si le nom d'un membre en règle ou membre d'un jour de la FMSQ est inscrit sur la liste des membres exclus des compétitions, celui-ci se verra interdire l'accès au site de la compétition.

L'organisateur de l'évènement doit prendre les mesures nécessaires afin de faire respecter ce règlement, le directeur de course ou l'arbitre doivent aviser l'organisateur de la présence d'un ou de membre(s) exclu(s) dans les plus brefs délais. Le Conseil d'administration de la FMSQ révise la liste des exclusions au début de la saison. Un membre exclu peut faire valoir ses arguments par écrit au Conseil d'administration pour sa réintégration en cours d'année s'il le désire et celui-ci recevra une réponse écrite (copie conforme au directeur de course) du Conseil d'administration dans les 15 jours calendrier.

G-22 Commerce sur les sites

Il est strictement interdit de faire commerce et/ou publicité sur les sites où se déroule un évènement sanctionné par la FMSQ. Seuls les commerçants dûment autorisés par la FMSQ (commanditaires) et installés aux endroits désignés seront autorisés à exposer et vendre des produits et des services sur les sites. La sanction pour opérer un commerce sans une autorisation de la FMSQ entrainera l'exclusion immédiate du site et de la disqualification du pilote de l'épreuve.

G-23 Stationnement dans les zones réservées par la FMSQ

Aucun stationnement n'est autorisé dans les zones réservées aux commanditaires de la série, dans les zones réservées à la FMSQ et dans la zone de la remorque FMSQ (rayon de 50 pieds). Les personnes non autorisées devront déplacer leur véhicule.

G-24 Météo

Les événements peuvent être organisés quels que soient les conditions météorologiques. En cas de condition extrême ou jugée dangereuse par le directeur de course (fort vent, pluie intense, neige, risque de tornade, chaleur extrême, éclairs, etc...). L'organisation se réserve le droit de modifier l'horaire, de modifier la durée, d'annuler ou de mettre fin plus rapidement à une course, à une journée ou à un weekend d'évènement. Aucun remboursement ne sera effectué dans le cas où une course doit être interrompue avant la durée normale de l'épreuve.

G-25 Participation à une seule course par type de véhicule

Un pilote ne peut participer à 2 courses moto ou quad dans une même fin de semaine mais peut courser en quad et en moto.

G-26 Inspection de la piste par le pilote

L'inspection avant la course est disponible le jour de la course et la veille du jour de la course. Les concurrents sont autorisés à marcher ou à rouler à vélo sur le parcours. Les vélos à assistance électrique sont permis seulement s'ils ne sont pas équipés de manette d'accélération au guidon.

G-27 Système de communication

Les radios sont autorisées entre les membres d'une équipe mais pas avec ou entre les coureurs. (Règlement applicable aux classes Expert seulement).

RÈGLEMENTS CROSS-COUNTRY

Une course de cross-country se tient sur un circuit fermé et est d'une durée allant de 20 minutes à 2 heures 30 heures, selon les classes.

EC-1 Permis

Les coureurs doivent obtenir une licence valide pour le cross-country. Cette licence est émise par la FMSQ.

EC-2 Le véhicule et l'équipements

- A. Les compétiteurs devront respecter la règle G-7 concernant les dispositifs de sécurité.
- B. Les compétiteurs devront respecter la règle G-8 concernant les plaques à numéros.
- C. Les compétiteurs devront respecter la règle G-18 concernant le niveau sonore de son véhicule.
- D. Le directeur de course et/ou l'arbitre peuvent refuser à tout coureur de participer à l'épreuve avec son véhicule, si selon eux, le véhicule ou l'équipement (casque, bottes, lunettes, etc.) de celui-ci n'est pas sécuritaire ou n'est pas en condition légale d'opérer.

~~E. Les véhicules et l'équipement du pilote seront inspectés par le personnel délégué situé à la tente d'inspection technique et un permis de départ (autocollant officiel) sera apposé sur la plaque avant du véhicule. Les pilotes fautifs se verront refuser à la ligne de départ.~~

EC-3 Inspection Technique

~~Le véhicule et le pilote (ou le mécanicien portant le casque de course du pilote) doivent passer avec succès à chaque événement l'inspection technique afin de pouvoir être admissible sur l'air de départ et de participer à la course. Les points suivants doivent être respectés :~~

- ~~A. Le casque du pilote doit être conforme aux exigences du règlement G-2 Équipement obligatoire~~
- ~~B. L'autocollant de couleur représentant la catégorie du pilote doit être appliqué derrière de casque de manière à être visible des autres pilotes en provenance de derrière. L'autocollant ne doit pas être caché par la bande des lunettes et il ne doit pas être modifié afin de réduire sa surface. Les couleurs doivent être conforme au règlement G-8 Plaques et numéros~~
- ~~C. Les autocollants de numéro de pilote doivent être positionnés de chaque côté de la mâchoire du casque. Les autocollants ne doivent pas être cachés et/ ou modifiés afin de réduire leurs surfaces.~~
- ~~D. Le véhicule doit être muni des plaques à numéro conformes selon le règlement G-8 Plaques et numéros. Dans le cas où les plaques à numéro sur le véhicule ne sont pas conformes, le pilote devra masquer les mauvaises plaques.~~
- ~~E. Le transpondeur du pilote doit passer le test avec succès, dans le cas contraire le pilote devra le remplacer par un transpondeur fonctionnel.~~
- ~~F. Le véhicule doit respecter les normes sonores en vigueur selon le règlement G-18 Niveau sonore.~~

G. Le responsable de l'inspection technique peut refuser à un pilote et son véhicule l'accès au départ si une condition mécanique critique pouvant avoir un effet sur la sécurité du pilote et des autres participants si un problème est observé.

H. Les véhicules doivent être munis des dispositifs de sécurité selon le règlement G-7 Dispositifs de sécurité.

EC-3 La piste

~~A. Le parcours doit être marqué clairement et de façon adéquate avec des banderoles et/ou des flèches et tous les points dangereux doivent être désignés, soit par un officiel, soit par des marques de danger.~~

~~B. La zone de départ doit être suffisamment large pour accueillir 40 motos ou 30 Quad sur une seule et même ligne. Pour les classes de plus de 40 motos ou plus de 30 Quad, une deuxième ligne sera mise en place pour le départ. Les membres à l'année seront prioritaires aux membres d'un jour sur la grille de départ.~~

~~C. Le directeur de course ou l'arbitre appellera les pilotes en fonction de leur classement au championnat pour les au moins les 10 premiers au classement ou à la discrétion de la FMSQ. Dans le cas où une deuxième ligne est nécessaire, la priorité de placement sur la grille sera accordée aux membres à l'année, ensuite, aux membres à la journée.~~

~~D. Entre le point de départ et le premier obstacle, la distance doit être suffisamment grande et la piste suffisamment large pour permettre aux pilotes de se dépasser en sécurité.~~

~~E. En établissant le tracé de la piste, les organisateurs doivent prendre toutes les précautions nécessaires pour garantir qu'aucun pilote ne pourra "couper" la piste.~~

~~F. Si la piste emprunte une propriété privée, le promoteur doit obtenir la permission du propriétaire.~~

~~G. Un pilote ne peut, en aucun cas, faire demi-tour, ni faire marche arrière, dans la piste pour regagner son puits. Sinon, le pilote sera disqualifié **Règlement déplacé vers G-15.**~~

EC-4 Organisation Transport médicale

~~A. La présence du directeur de course de la FMSQ est obligatoire.~~

~~B. Pendant toute la durée de l'épreuve, un véhicule équipé pour donner les premiers soins et le personnel qualifié devront être sur place.~~

C. Toute personne nécessitant un transport en ambulance **vers un hôpital** devra assumer elle-même les frais reliés à ce transport.

EC-5 Entraînement

Il est interdit de s'entraîner sur la piste durant la semaine qui précède une épreuve, à moins que la piste ne soit ouverte au public à l'année. La sanction imposée pour le non- respect de cette règle est l'exclusion du pilote de l'épreuve.

EC-6 Point de vérification (scan)

Le système de pointage est fait à l'aide d'un système de transpondeur. Les règles de pointage et les vitesses à respecter **doivent être raisonnable (1ere vitesse). Un transpondeur est obligatoire** pour chaque participant

~~et une puce/rondelle (puck) "livelap". Un transpondeur peut être loué pour une course ou acheté. Dans le cas où le transpondeur est loué, un dépôt de 100\$ (de la valeur du transpondeur) sera exigé sous forme d'argent comptant ou par carte de crédit. Le dépôt sera remis à la fin de l'événement et au retour du transpondeur à moins que le transpondeur ne soit endommagé. Dans ce cas, le dépôt ne sera pas remboursé. Le pilote est seul responsable de son transpondeur. et de son pointage. Si le système ne capte pas l'onde du transpondeur car le pilote passe trop vite, La FMSQ n'assume aucune responsabilité par rapport au problème de pointage relié à un transpondeur mal installé ou défectueux.~~

EC-7 Départ

- A. À l'arrivée sur l'aire de départ, le pilote place son véhicule en position de départ et arrête celui-ci, le véhicule doit demeurer moteur éteint jusqu'au signal du directeur de course ou de l'arbitre.
- B. Il est interdit de fumer sur la ligne de départ. La sanction pour avoir fumé sur la ligne de départ est de 3 points au championnat. (S'il s'agit d'un accompagnateur la sanction sera appliquée au pilote).
- C. Un pilote arrivant en retard à son départ (procédure de départ en cours) recevra la sanction de placer son véhicule à une extrémité de sa ligne de départ SUIVANT et prendra le départ avec les pilotes de la classe suivante.
- D. Le directeur de course ou l'arbitre appellera les pilotes en fonction de leur classement au championnat pour ~~les au moins les~~ 10 premiers au classement ~~ou à la discrétion de la FMSQ.~~
- E. ~~S'il n'y a pas assez d'espace pour tous les pilotes d'une même catégorie, une deuxième ligne sera mise en place pour le départ. Les membres annuels seront prioritaires aux membres d'un weekend sur la grille de départ.~~
- F. Les départs doivent se faire avec les moteurs arrêtés et chaque classe partant à une minute d'intervalle à l'exception de certaines classes. Le départ officiel a lieu lorsque le premier groupe quitte la ligne de départ. À l'exception des classes Pee-Wee C et Pee-Wee B (Moto et Quad) et Pee-Wee A en Quad.
- G. La méthode de départ sera de lever le drapeau vert entre 5 et 10 secondes suivant son immobilisation officielle par le préposé.
- H. On considérera une course commencée lorsque le signal de départ est donné. Il y aura faux départ lorsqu'un véhicule démarre avant le signal de départ. Si le départ n'est pas annulé malgré qu'un pilote ait causé le faux départ, le pilote fautif recevra une sanction pouvant aller jusqu'à 3 minutes, pénalité imposée au plus tard au premier passage à la zone de marquage.
- I. Si un coureur ne parvient pas à faire démarrer son véhicule en 30 secondes, l'officiel de départ ou une personne désignée le fera se retirer à côté de la ligne de départ pour empêcher qu'il gêne le rang suivant.
- J. Le directeur de course ou l'arbitre doit vérifier avant le départ de chaque ligne et être sûr que les coureurs sont dans leur catégorie propre. Les coureurs qui partent en avance de leur propre catégorie seront pénalisés d'un tour.

EC-8 ~~Moto/Quad~~ Assistance externe

~~Une fois la course commencée, un pilote ne peut plus changer de véhicule, et ce, même avant une reprise de course s'il y a lieu.~~

~~Pas de changement de pilotes non plus : un seul pilote par véhicule (sauf pour les épreuves par équipe). La pénalité est la disqualification.~~

~~Le pilote doit terminer et franchir la ligne d'arrivée avec son véhicule et son transpondeur sans aide extérieure (d'autres pilotes ou spectateurs) dans le cas où le véhicule ne peut plus avancer par son propre pouvoir.~~

EC-9 Tracé

- A. Les pilotes peuvent s'écarter du tracé pour contourner un obstacle ou un pilote tombé mais doivent revenir en piste immédiatement après avoir contourné l'obstacle.
- B. Les pilotes ne peuvent pas sortir du tracé dans les endroits ouverts où des bornes sont utilisées (cordes, rubans, fanions, etc.). Si un pilote sort du tracé dans un pareil endroit ouvert, il devra réintégrer la piste à son point de sortie ou derrière son point de sortie, sauf lorsqu'il passe aux puits. Pénalité pour infraction : 3 minutes d'arrêt « Stop and Go ».
- C. Les coureurs rencontrant un embouteillage ou un goulet d'étranglement peuvent se déplacer à plus de 25 pieds du parcours pour contourner le goulet d'étranglement uniquement. Cependant, le coureur doit reprendre le parcours le plus tôt possible et, à l'approche de cette section, au tour suivant, il doit parcourir la section fléchée d'origine si la piste est dégagée. Si les dispositifs de marquage d'origine sont renversés, le coureur doit rester sur le parcours marqué d'origine. Un "goulet d'étranglement" est une section de la piste qui devient impraticable pour une raison quelconque, à l'exception des points de contrôle.
- D. Quand il y a des bornes de chaque côté du tracé, les coureurs doivent rester entre ces bornes (par exemple : flèches sur deux arbres ou piquets délimitant la gauche et la droite du tracé).
- E. Les responsables de la course doivent prendre les mesures nécessaires pour s'assurer qu'aucun pilote ne "coupe" la piste. Pénalité au pilote qui a coupé la piste : Disqualification.
- F. Le drapeau jaune indique un incident ou un obstacle dangereux à proximité. Aucun saut ou dépassement ne sera toléré. Les pilotes devront ralentir et manœuvrer avec précaution de l'endroit où le drapeau jaune est agité et jusqu'au moment où ils auront dépassé l'endroit de l'incident (ou de l'obstacle) qui a entraîné le drapeau jaune. Les pilotes qui auront procédé de façon imprudente, de façon trop agressive ou encore, qui auront dépassé un autre pilote ou qui auront effectué un saut se verront imposer une pénalité de 5 positions. Tout contact avec ou manœuvre jugée dangereuse envers le personnel (médical ou autre) sur la piste, résultera en une disqualification immédiate du coureur fautif.
- G. Aucune modifications de piste ne doivent être effectuées sans l'approbation du directeur de piste.

EC-10 Arrêt de course

- A. Seul le Directeur de course est autorisé à arrêter une course. Pour ce faire, il doit tenir le drapeau rouge au-dessus de sa tête. Tous les compétiteurs doivent alors arrêter de courir immédiatement.
- B. Si la course doit être arrêtée, on établira le classement final d'après la position de chaque compétiteur au dernier point de vérification emprunté avant le signal d'arrêt.
- C. Le pilote responsable de l'arrêt sera classé dernier.
- D. Lors des championnats non nationaux, les classes qui ont été arrêtées avant que la distance officielle n'ait été courue, compteront si 50% de l'épreuve a été complétée.

EC-11 Reprise de la course

- A. Quand une course est reprise, le responsable de l'arrêt effectuera son départ sur la ligne de la classe suivant la sienne.
 - i. Quand une course est reprise, la course pourra être raccourcie selon le temps écoulé après l'arrêt forcé.

- B. Tout pilote qui est parti lors du premier départ peut aussi participer au second départ aux conditions suivantes :
- i. Il a pris part au départ initial.
 - ii. Il n'a pas causé l'arrêt de la course suite à un accident.
 - iii. Il n'a pas été disqualifié.
 - iv. Il doit prendre la même machine qu'il avait au départ initial.
- C. La reprise de la course est le prolongement de la course originale.
- D. S'il y a un accident au départ où un coureur ne peut pas être déplacé à temps pour le rang suivant de partants, et s'il n'y a pas assez de place pour que les coureurs fassent le détour sans danger, les rangs qui restent ne partiront pas jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de danger. Si les premiers coureurs complètent un tour entier du parcours, et si tous les rangs qui restent ne sont pas partis, il y aura un nouveau départ. On doit accorder assez de temps aux coureurs pour quitter le parcours et retourner dans leur ordre correct de départ.

EC-12 Fin d'épreuve

Une course prend fin lorsque la période de temps est écoulee et que l'enseigne course terminée est affichée. La ligne d'arrivée doit être marquée clairement et à une distance sans danger après le point de marquage (transpondeur). Le pilote ne doit pas obstruer l'aire d'arrivée.

EC-13 Résultats

- A. Les résultats finaux sont basés sur le nombre de tours complétés. Lorsque deux coureurs ou plus complètent un nombre égal de tours, les résultats seront basés selon l'ordre dans lequel ils ont fini le dernier tour.
- B. Les résultats doivent être affichés à la fin de l'épreuve et sont sujets aux protestations pour une période de trente minutes. Il est de la responsabilité de chaque pilote de vérifier les résultats dès l'affichage et de s'assurer qu'il ne lui manque pas de tour. La FMSQ ne peut être tenue responsable d'une erreur constatée après la période de protestation.
- C. Un pilote devant quitter les lieux avant l'affichage officiel des résultats peut nommer son représentant par procuration.
- D. Dans le cas d'exception et si une erreur de compilation est décelée par la suite par les officiels de la FMSQ, une correction sera apportée AU PLUS TARD dans la semaine qui suit l'évènement.

RÈGLEMENTS ENDURO (TIME KEEP)

À noter : Les événements de type ENDURO présentés en collaboration avec l'association Off-Road Ontario sont régies selon le livre de règlements de celle-ci. (Source - http://offroadontario.ca/blog/?page_id=57)

Une épreuve d'endurance est une compétition tenue sur n'importe quelle piste (incluant pistes et routes) où la vitesse n'est pas le facteur déterminant et où un horaire doit être suivi.

ET-1 Équipement

Tous les véhicules enregistrés pour les enduros et devant utiliser des portions de routes publiques comme piste de course doivent être équipés de tous les items requis par la "loi provinciale" ou législation similaire.

Le véhicule doit être muni de l'équipement suivant :

- 1- un phare blanc à l'avant ;
- 2- un feu de position rouge à l'arrière ;
- 3- un feu de freinage rouge à l'arrière ;
- 4- un rétroviseur solidement fixé au côté gauche du véhicule ;
- 5- un système d'échappement ;
- 6- un système de freinage ;
- 7- un cinémomètre ;
- 8- la plaque d'immatriculation doit être fixée à l'arrière du véhicule.

ET-2 Abrogé

ET-3 Inscriptions

- A. Les heures de départ des coureurs seront déterminées par un tirage, dirigé par les organisateurs. La date, le temps et le lieu du tirage pour préinscriptions seront annoncés sur le formulaire d'inscription.
- B. Le tirage au sort sera divisé en 3 groupes avec numéros de départ distribués entre eux comme suit :
 - i. Un tirage pour les préinscriptions (1A, 1B, 2A, 2B, 3A, 3B, etc.).
 - ii. Un tirage pour les inscriptions après date (1C, 1D, 2C, 2D, 3C, 3D, etc.)
 - iii. Un expert par minute maximum.
- C. Une fois que le tirage aura été publié, les coureurs qui se sont préinscrits se verront assignés un numéro au hasard des préinscriptions.
- D. Quand plusieurs préinscriptions ont été reçues dans une même enveloppe, ils seront assignés des numéros de départ consécutifs (Exemple : 4 entrées, le numéro tiré est 6A ; les coureurs se verront assignés les numéros 6A, 6B, 7A, 7B).
- E. Les numéros qui ne sont pas issus des préinscriptions seront ajoutés aux numéros des inscriptions reçues après date. Les coureurs doivent tirer leurs propres numéros lors de l'inscription.
- F. Aucune substitution ou échange de positions de départ ne sont permises, sous peine de disqualification.
- G. Les coureurs qui se sont préinscrits et ont inclus une enveloppe pré-adressée se verront avisés de leurs numéros de départ avant la date de l'épreuve.

ET-4 Niveau sonore

Les véhicules des participants sont sujets à passer le test de bruit de la FMSQ et le maximum autorisé est de 98 DBA (voir la clause G-18).

ET-5 Permission

Les promoteurs doivent obtenir les permissions nécessaires de propriétaires des terrains sur lesquels passe la piste.

ET-6 Participation

Si le parcours est secret, les organisateurs ne pourront pas participer.

ET-7 Vitesse

- A. Les moyennes de vitesse (en kilomètres par heure) doivent être conformes aux limites légales.
- B. Les moyennes de vitesse doivent être en kilomètres par heure seulement et doivent être en multiple de 6 kilomètres (ex. 18, 24, 30, 36, 42, 48, 54, 60 kilomètres par heure). La vitesse moyenne pour chaque section du parcours doit être notée sur les feuilles de route en kilomètres par heure seulement.
- C. Les changements de moyenne de vitesse devront se produire à des distances correspondant à des minutes complètes.

ET-8 Conversions

Lorsque la feuille de route d'une course est établie par un organisateur en milles puis convertie en kilomètres, les facteurs de conversion suivants doivent être utilisés :

1 mille = 1,61 kilomètres
1 kilomètre = 0,621 mille

ET-9 Temps et distances

- A. Les points de vérification devront correspondre aux minutes complètes.
- B. La distance du point de vérification sera calculée à partir du dernier point à apparaître sur la feuille de route. Si cette distance est erronée, le point de vérification sera annulé.
- C. Chaque arrêt d'essence doit avoir 10 minutes d'arrêt inclus dans l'heure. Le temps en surplus pour un arrêt d'essence optionnel ou d'urgence sera à la discrétion de l'organisateur.

ET-10 Les points de vérification

Les points de vérification doivent être identifiés avec des drapeaux ou d'autres marqueurs visibles. Chaque marqueur de temps officiel se tiendra en ligne avec les points de vérification afin que le temps précis où le coureur entre au point de vérification soit inscrit selon la règle ET-20 (d).

ET-11 Chronométrage

- A. Les vérificateurs devront se servir d'un chronomètre officiel au départ et à l'arrivée du jour de la course, et il devra si possible être réglé d'après un signal d'heure de radio spécifié.
- B. Chaque point de vérification aura une montre où les minutes et secondes seront indiquées simultanément.
- C. Les montres des vérificateurs seront ajustées sur l'heure officielle avant la course et vérifiées à la fin, afin d'assurer la conformité. Si la montre d'un vérificateur a plus de 3 secondes d'erreur à la fin de la course, son point de vérification sera annulé conformément à la règle ET-23.

ET-12 Cartes tournantes (Flip cards)

Lorsque les cartes tournantes (flip cards) sont utilisées, la carte brandie en haut doit être visible pour le coureur seulement après qu'il soit entré au poste de vérification.

ET-13 Ouverture et fermeture des postes de vérification

- A. Les points de vérification devront être ouverts 15 minutes avant l'heure d'arrivée théorique du premier compétiteur et demeureront ouverts 60 minutes après l'heure théorique du passage du dernier compétiteur.
- B. Dès la fermeture d'un point de vérification, son responsable devra signer la feuille de temps et la faire parvenir au directeur de course.

ET-14 Les marques

Une feuille ou une carte de route complète doit être imprimée par les organisateurs et une copie de cette dernière doit être donnée à chaque coureur. Ces cartes ou feuilles de route doivent être à la disposition des coureurs, les distances devant être indiquées en kilomètres et les temps indiqués à chaque tour ou point sur la feuille de route. Ces feuilles de route devront indiquer la distance accumulée à chaque point ou tour pour la course entière. Cette distance sera la distance officielle pour la course. Les colonnes feuilles de route « Route Sheet » doivent avoir un minimum de 5.5 centimètres (2 1/8") de large, soit la largeur standard d'un ruban de calculatrice.

ET-15 Carte de pointage

Chaque compétiteur doit avoir une carte de pointage avec lui. Ceci sera considéré comme compilation officielle.

ET-16 Premier compétiteur

Si les compétiteurs partent à une minute d'intervalle, le premier compétiteur partira une minute après l'heure.

ET-17 Abrogé

ET-18 Pénalités

- A. Chaque pilote commence l'épreuve avec un pointage de zéro. Ensuite, il accumule des points avec chaque pénalité.

- B. Deux points de pénalité seront imposés pour la première minute d'avance et cinq points de pénalité pour chaque minute d'avance additionnelle. Pour calculer, les officiels de vérification de temps imposeront la pénalité d'une seconde après et jusqu'à 59 secondes après la minute (note – les cartes sont tournées à la minute entière). Un coureur qui arrive exactement à la minute entière aura son temps enregistré comme tel et son score sera calculé en utilisant le nombre entier de chaque côté du temps qui lui donne le moins de pénalité.

ET-19 Pointage

- A. Le pointage des compétiteurs sera calculé d'un point de vérification au suivant.
- B. Le temps perdu ou gagné entre deux points de vérification consécutifs n'affectera en rien le temps requis entre deux autres points.
- C. Lorsqu'il est possible de corriger les marques à un point de vérification, par exemple lorsque le premier numéro est tourné à la minute incorrecte et que tous les numéros suivants sont, en conséquence, décalés par la même période, toutes les marques doivent être corrigées, y compris les zéros. Toutefois, les marques au point de vérification suivant devront être basées sur le numéro indiqué ou le numéro corrigé, donnant ainsi au coureur la possibilité d'un choix.

ET-20 Points de vérification

- A. Les coureurs devront se présenter aux points de vérification venant de la bonne direction, autrement ils auront 50 points de pénalité et ils devront s'arrêter quand même.
- B. Les coureurs ne doivent pas s'arrêter en vue d'un point de vérification mais continuer dans une ligne aussi droite que possible et doivent être sur leur véhicule. Un coureur ne peut être assis et pousser son véhicule avec ses pieds, le véhicule doit être conduit ; pour agir ainsi, le temps sera pris au point d'infraction. On considérera le véhicule comme arrêté s'il cesse d'avancer et que le pilote se sert d'une partie quelconque de son corps pour maintenir son véhicule en mouvement, par exemple : un pied au sol, l'épaule sur un arbre, etc. Le vérificateur sera le seul juge à savoir si un compétiteur a violé les règles.
- C. Le temps d'un compétiteur doit être enregistré lorsqu'il atteint le point de vérification ou comme dans le paragraphe B ci-dessus.
- D. Un compétiteur sera considéré comme étant entré au point de vérification quand il aura dépassé les drapeaux ou les marqueurs visibles qui identifient le point de vérification avec l'axe avant de son véhicule.
- E. Les marqueurs aux points de vérification devront se contenter d'inscrire l'heure d'arrivée ou le numéro sur les cartes de route des pilotes. Ils ne doivent pas tenter de déterminer si le pilote a dépassé son heure réglementaire ni l'en informer.

ET-21 Enregistrement du temps

Ce sera la responsabilité du compétiteur de s'assurer que le vérificateur enregistre son temps.

ET-22 Annulation du dernier point de vérification

Si le dernier point de vérification est annulé, tous les compétiteurs qui auront passé le point de vérification précédant avant la limite allouée est sujet aux autres règles (exemple : point de vérification manqué), seront considérés comme ayant complété l'épreuve.

ET-23 Annulation d'un point de vérification

Lors du calcul des résultats, les pointages d'un des points de vérification peuvent être annulés à cause d'erreurs de temps, de location, de signalisation inadéquate ou autre raison valable.

ET-24 Annulation d'un point de vérification (pénalités)

- A. Lorsqu'un point de vérification est supprimé pour une raison quelconque, les minutes de retard à ce point de vérification seront comprises lorsque l'on calcule si un coureur a excédé le temps alloué.
- B. Quand un point de vérification est effacé, il ne doit pas y avoir de pénalité pour le point de vérification effacé.
- C. Une pénalité pour le point de vérification suivant doit être calculée d'après le point de vérification précédent celui qui est retiré (en se servant des temps enregistrés sur la carte de pointage) ou d'après celle qui est en faveur du compétiteur.

ET-25 Délais

- A. Si un pilote arrive au poste de vérification avec plus de 15 minutes d'avance, on considérera qu'il s'est rendu jusqu'au poste de vérification précédent.
- B. Si un coureur arrive plus tard que le temps alloué après son temps original alloué, il doit être enregistré au point de vérification précédent. Aucun autre point de vérification ne sera accumulé dans ses points.

ET-26 Égalité

- A. Dans le cas d'égalité sans point perdu, les concurrents resteront ex æquo. S'il y a égalité avec points perdus, la préférence sera donnée au concurrent ayant le plus de sections complétées sans perte de point ; si l'égalité demeure, au concurrent ayant le plus de sections avec un seul point perdu et ainsi de suite. Si l'égalité ne peut être brisée ainsi, le concurrent ayant conservé le meilleur pointage le plus longtemps sera vainqueur.
- B. D'autres moyens pour briser une égalité peuvent être utilisés (exemple : épreuves spéciales ou points de vérification qui sont calculés à la seconde). Si on obtient la permission de la région en avance et si c'est indiqué sur le formulaire d'inscription.

ET-27 Remorquage

Tout le trajet devra être parcouru par la force du véhicule ou par la force musculaire des compétiteurs. Le remorquage est défendu sous peine de disqualification.

ET-28 Assistance mécanique

Les concurrents peuvent recevoir une assistance mécanique si nécessaire, à moins qu'une permission pour restriction ait été obtenue de la FMSQ et que les concurrents en soient avisés.

ET-29 Véhicule illégal

Le directeur de course ou l'arbitre pourra refuser le départ à tout coureur dont il juge le véhicule dangereux ou illégal.

ET-30 Parcours

Le parcours sera balisé clairement par les promoteurs ; la responsabilité de ne pas le quitter incombera cependant aux pilotes.

ET-31 Inspection

Les organisateurs doivent faire une inspection sécuritaire du parcours pas plus tard que l'expiration de la période de temps alloué pour le dernier coureur soit due.

Épreuves de parcours fermé. Toute épreuve où un tour est utilisé répétitivement et où ce tour est au-dessous de 40 kilomètres en longueur, les règles suivantes s'appliquent en addition aux précédentes.

ET-32 Porteurs de drapeaux

Les organisateurs doivent prendre toutes les précautions dans le placement des porteurs de drapeaux pour qu'ils puissent voir à ce que les coureurs ne quittent pas le parcours ou ne le coupent pas.

ET-33 Feuilles de route

- A. Le parcours doit être marqué au maximum à 10 kilomètres de distance avec des points de référence, avec des notations semblables sur la feuille de route, pour donner aux compétiteurs une méthode efficace pour régler leur odomètre.
- B. Les feuilles de route ou les cartes doivent montrer les distances accompagnant les heures- clés avec des notations de temps à moins de 5 minutes d'intervalle.

ET-34 Départ

Les départs seront des départs avec le moteur arrêté, dû au fait qu'il peut y avoir plusieurs coureurs pour un numéro donné. Un maximum de 10 compétiteurs par minute de participants. Le dernier coureur doit partir au moins 16 minutes avant l'heure clé du second tour.

ET-35 Voie à double sens

Aucune voie à double sens n'est permise.

ET-36 Finissants

L'ordre des finissants sera déterminé selon la plus grande distance parcourue avec le moins de points perdus, à moins qu'un coureur n'atteigne pas le premier point de vérification, dans ce cas, il ne sera pas classifié.

RÈGLEMENTS ENDURO TYPE F.I.M.

L'enduro est une compétition sur n'importe quelle piste dans laquelle la régularité, l'endurance et l'adresse constituent les facteurs de classement. Les compétitions sont ouvertes à tous les détenteurs d'une licence FMSQ.

Cette section de règlements comporte les règles spécifiques FIM, les règles ET-1, ET-3, ET-4, ET-5, ET-6, ET-8, ET-13, ET-15, ET-16, ET-19, ET-21, ET-22, ET-23, ET-24, ET-28, ET-29, ET-30 et ET-31 ainsi que tous les règlements inclus dans la section G du livre des règlements, seront valides pour cette section des règlements.

Les classes Pee-Wee et Écolier, ainsi que tout pilote âgé de moins de 16 ans, ne peuvent pas participer aux épreuves d'enduro.

EF-1 Réglementation

Les épreuves sont régies par ces règlements et régulations, ainsi que par le règlement particulier de l'épreuve.

EF-2 Équipement

- A. Les véhicules seront inspectés par le directeur de course et les officiels délégués qui délivreront un permis de départ pour chaque véhicule admis.
- B. Le changement de véhicule au cours de l'épreuve entraînera l'exclusion.
- C. Un changement de véhicule est autorisé AVANT l'épreuve ; toutefois, le conducteur est tenu d'en aviser le directeur de course ou l'arbitre afin de passer un nouveau contrôle technique.
- D. Le bruit des véhicules pourra être contrôlé à tout moment, et ne devra pas être supérieur à 98db (voir la clause G-18). Toute infraction obligera le pilote à procéder aux corrections imposées par le directeur de course ou l'arbitre.
- E. Les numéros doivent correspondre à ceux assignés à chaque coureur.

EF-3 Équipement des coureurs

- A. La carte FMSQ pourra être exigée en cours de compétition, de même que le permis de conduire.
- B. Toute discordance entre le numéro de départ, le numéro porté par le pilote et la carte de pointage sera sanctionnée par l'exclusion du ou des conducteur(s).

EF-4 Parcours

- A. Le parcours sera constitué de tout terrain, petites routes, chemins de campagne ou de sous-bois accessibles et praticables par tous et en tout temps sans aide extérieure. Les bourbiers insondables et les côtes infranchissables (une seule trajectoire) sont proscrits. Les passages sur des routes principales ne pourront être qu'exceptionnels et strictement limités. De plus, à chaque intersection de route importante et traversée de village, l'organisateur devra prévoir un contrôle de passage. Tout contrôle de passage manqué entraînera l'exclusion.
- B. Un minimum de 2 tours est requis pour toutes les catégories mais les classes overall devront toujours faire un tour de plus que les autres catégories sauf lorsque le tour fait plus de 75 kilomètres. La

signalisation se fera au moyen de flèches, placées du côté droit du chemin à suivre. Le mode de signalisation sera exposé au départ. Tout pilote s'écartant par mégarde du chemin devra le reprendre là où il l'a quitté, sous peine d'exclusion. Le fait de rouler en sens contraire du parcours ou en dehors des limites prévues entraîne l'exclusion.

- C. En aucun cas et sous aucun prétexte, le parcours ne pourra être modifié après le départ du premier concurrent.
- D. En cas de force majeure, le directeur de course ou l'arbitre (en accord avec l'organisateur) peuvent réduire le kilométrage de l'épreuve. Cette décision maintiendra le mécanisme du classement de l'épreuve.

EF-5 Départs

- A. Les départs sont donnés à des heures précises.
- B. Les départs seront donnés de minute en minute, moteur arrêté, par groupes de deux, trois ou quatre conducteurs suivant les besoins de l'organisation.
- C. Le pilote de moto poussera son véhicule, moteur arrêté, jusqu'à la ligne de départ. Le pilote de Quad est autorisé à déplacer son véhicule par la force du moteur, en première vitesse et au ralenti. Tout conducteur se présentant 31 minutes après son heure idéale sera interdit de départ.
- D. Les pilotes seront autorisés à pénétrer dans la zone de pointage et préparer leur carte pour se faire pointer. À son heure idéale, le pilote fait pointer sa carte, met son moteur en marche et démarre.
- E. En début d'épreuve, les conducteurs recevront le signal de départ à l'heure exacte prévue pour chacun d'eux. Dans la minute qui suit le départ, le conducteur doit mettre son moteur en marche et traverser sous l'impulsion de son moteur une seconde ligne située à vingt mètres au-delà de la ligne de départ. Les conducteurs qui dépasseront la minute accordée pourront mettre leur véhicule en marche de la façon qu'ils le désirent mais sans aide extérieure, toutefois ils seront pénalisés de 10 points. La mise en marche du moteur avant l'ordre de départ entraîne une pénalisation de 10 points.

EF- 6 Moyenne horaire

La moyenne maximum est de 50 kilomètres par heure. Il est loisible au directeur de course ou à l'arbitre, en collaboration avec les organisateurs, de déterminer sur place une moyenne horaire idéale, ceci en fonction des conditions atmosphériques du moment ou des difficultés du parcours. La moyenne horaire choisie sera affichée à l'inscription.

EF-7 Pénalisation

- A. 60 points par minute de retard. Le retard n'est jamais récupérable.
- B. 60 points par minute d'avance. Le pilote doit revenir à son heure idéale au contrôle horaire suivant.
- C. Étape spéciale : 1 point par seconde
- D. Le temps de départ sera pris (cellule ou chronomètre) sur la 2e ligne indiquée par un panneau vert. Chaque pilote sera obligé de s'arrêter avant de franchir la ligne de départ de l'étape spéciale pour identification et devra nettoyer ses numéros. Le chronométrateur lui donnera le signe de départ. En fin d'étape spéciale, au panneau rouge, le pilote s'arrêtera pour identification. Il est obligatoire que le directeur de course ou l'arbitre reconnaisse et vérifie l'étape spéciale la veille ou tôt le matin de l'épreuve. Le premier passage en spéciale sera chronométré sauf si celle-ci se trouve à moins d'un

kilomètre du départ ou avis contraire du directeur de course ou de l'arbitre. Dans ce cas, ce passage chronométré supplémentaire se fera à la fin du dernier tour dans la mesure du possible.

- E. Drapeau jaune : danger sur cette section de piste. Lorsqu'il est présenté "immobile", il est interdit de dépasser. Lorsqu'il est présenté "agité", le danger est plus imminent et les coureurs doivent ralentir et être prêts à s'arrêter. Il est interdit de dépasser. Si le directeur de course ou l'arbitre constate par lui-même, ou par un de ses adjoints, une infraction au respect de la signalisation ou s'il est informé d'une telle infraction sur rapport écrit des commissaires de piste, il appliquera les sanctions suivantes aux pilotes fautifs :

Omission de respecter un drapeau jaune : Sanction allant de l'avertissement à l'arrêt du pilote pendant deux minutes.

Sonomètre : Dans un endroit gardé secret, un sonomètre pourra être placé pour vérifier le niveau sonore des machines.

Sanction : Maximum admis : 98 décibels. Plus de 98 décibels : 2 minutes d'arrêt par décibels dépassant la limite maximum ; Au-dessus de 101 décibels : exclusion

Aucune tolérance n'est permise sur le parcours.

Contrôle horaire : Il sera signalé par un drapeau blanc situé 100 mètres avant le pointeur, le drapeau jaune sera à 10 mètres avant le pointeur. Si le pilote dépasse celui-ci, avant son heure idéale, il sera irrémédiablement pointé à l'heure où il a franchi le drapeau. Les 10 mètres séparant le drapeau jaune des pointeurs se fera moteur arrêté. Celui-ci sera mis en marche à l'heure idéale de départ. La carte de pointage est à présenter par le pilote lui-même à son heure idéale. 60 minutes de retard sur l'ensemble de l'épreuve entraînent la mise hors course (soit 60 minutes après l'heure d'arrivée idéale). Il est défendu de ravitailler au contrôle horaire sous peine de mise hors course.

EF-8 Carte de pointage

- A. Le pilote est seul responsable de sa feuille de route ou carte magnétique à remettre à la fin de l'épreuve. Tout coureur qui perd par mégarde sa carte de pointage magnétique peut continuer son tour et bien signaler son passage aux différents contrôles horaires et de passage. À la fin de son tour, il doit signaler la perte de carte de pointage magnétique à la direction de course et en recevoir une nouvelle moyennant une pénalité de 60 points. En aucun cas, un coureur ne peut entamer un nouveau tour sans carte de pointage. Son classement sera validé après vérification des différents pointages lors des contrôles de passage et horaires.
- B. Les organisateurs doivent, à chaque contrôle horaire et de passage, remplir les feuilles minutées afin de pouvoir classer les pilotes ayant perdu leur carte de pointage magnétique.
- C. Les classements seront établis en fonction des pénalisations. En cas d'égalité, il sera tenu compte du temps total réalisé dans les étapes spéciales. Si l'égalité subsiste toujours, le résultat de la dernière étape spéciale sera déterminant (total en point de toutes les étapes spéciales, point de vérification, et techniques).

EF-9 Récompenses

Les récompenses devront consister uniquement en coupes, médailles, diplômes ou prix en nature. La FMSQ est responsable de fournir ces récompenses.

EF-10 Signification de la signalisation

Drapeau blanc : placé à 100 mètres avant le contrôle horaire.

Drapeau jaune : placé à 10 mètres avant le contrôle horaire.

Drapeau bleu : placé à 100 mètres avant le contrôle de passage.

Panneau vert : début de l'étape spéciale.

Panneau rouge : fin de l'étape spéciale.



La Fédération des Motocyclistes de Sentiers du Québec

🏠 CP 82052 Chemin-Gascon
Terrebonne
Québec, J6X-4B2
✉ info@fmsq.net